



Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants

Durée : 1 jour (7 h)
- 1 jour
- 10 Participants

Article R. 4323-106 du Code du Travail

PROGRAMME

Public concerné

Personnel désigné pour intervenir dans des atmosphères non respirables (Fumée d'incendie, Gaz)

Pédagogie et moyens

Support vidéo - Matériels spécifiques - Etudes de cas

Pré-requis

- Aptitude médicale au port de l'ARI

Documents fournis

1- Formation théorique

- *Les atmosphères non respirables*
 - Définitions
 - Les fumées d'incendie
 - Les épandages et atmosphères toxique
- *Les contraintes physiologiques*
 - Les perturbations sensorielles
 - L'augmentation du travail du porteur
- *Le matériel*
 - L'A.R.I
 - La ligne de vie
- *L'opération, les règles de base*
 - Avertissement
 - Les règles à respecter avant l'engagement
 - Les règles communes pendant l'engagement
 - Les règles à respecter après l'engagement
- *L'opération, la procédure opérationnelle*
 - Procédure AVANT l'engagement
 - Procédure PENDANT l'engagement
 - Procédure APRÈS l'engagement
 - Résumé du déroulement de l'opération

2- Formation pratique

- Composition de l'A.R.I
- R.A.P.A.C.E
- Test respiratoire (Flexion, port de charge)
- Utilisation au port de l'A.R.I
- Divers exercices

Objectifs

Former les salariés en leur enseignant l'utilisation du port de l'Appareil Respiratoire Isolant en atmosphère non respirable ou toxique.

